



# EN ACTION

REGROUPEMENT DES FIQ | [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | [fiqsante.qc.ca/fiqp](http://fiqsante.qc.ca/fiqp)

Vol 31 | No 2 | Juin 2018

Conseil national RFIQ des 12, 13 et 14 juin  
Conseils fédéraux FIQ et FIQP du 13 juin



## NÉGOCIATIONS LOCALES DES ENTENTES DE PRINCIPE SONT CONCLUES!

C'est sous l'annonce de deux premières ententes de principe que s'est ouvert ce conseil national. En effet, le Syndicat interprofessionnel en soins de santé de l'Abitibi-Témiscamingue (FIQ-SISSAT) ainsi que le Syndicat des professionnelles en soins du Saguenay-Lac-Saint-Jean (FIQ-SPSSLSJ) ont annoncé le fruit de leurs efforts acharnés. Ces ententes ont été adoptées depuis par les assemblées générales des deux syndicats.

La FIQ se réjouit d'être ainsi la première organisation syndicale à obtenir des ententes dans le réseau de la santé. Celles-ci permettront d'améliorer les conditions de travail et de vie des professionnelles en soins qui seront en mesure de donner des soins de santé de qualité, humains et sécuritaires à leurs patient-e-s. Au moment de mettre sous presse, les Syndicats des professionnelles en soins des Laurentides, de Chaudière-Appalaches et celui de l'Est-de-l'Île-de-Montréal sont également arrivés à des ententes.

### TOUJOURS MOBILISÉES

Treize négociations locales sont toujours en cours et doivent se terminer cet automne. Plusieurs syndicats sont aux prises avec des enjeux de négociation, démontrant ainsi que l'étendue du travail demeure colossale. Plusieurs employeurs veulent encore à ce jour

imposer aux professionnelles en soins des reculs insultants et inadmissibles. La mobilisation doit donc se poursuivre et s'intensifier afin de conclure des ententes satisfaisantes.

Parvenir à des ententes négociées partout au Québec est un objectif et un rendez-vous déterminant pour les conditions de travail des professionnelles en soins et il est réaliste. Le contexte politique le permet. Soyez au rendez-vous et appuyez votre équipe syndicale locale et votre comité de négociation locale dans leurs actions. Enfin, sachez que, lorsque la solidarité devra s'exprimer, l'ensemble de la FIQ et de la FIQP sera là!

### MANIFESTATION AU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Devant l'attitude de la direction du CIUSSS de la Capitale-Nationale dans le

cadre de la négociation locale, les déléguées ont bravé le mauvais temps afin de soutenir le Syndicat des professionnelles en soins de la Capitale-Nationale (FIQ-SPSCN) dans leurs revendications. Plus de 500 militantes étaient sur place pour dénoncer les demandes inacceptables de l'employeur et la lenteur des négociations, malgré la volonté du syndicat d'augmenter la cadence des rencontres.

### LETTRE D'ENTENTE N° 6

Outre les négociations locales, les syndicats doivent poursuivre d'autres discussions avec les employeurs pour la mise en œuvre de la lettre d'entente n° 6 obtenue par la FIQ lors de la dernière négociation nationale. Cette lettre d'entente rehaussera significativement le nombre de postes à temps complet pour la majorité des professionnelles en soins et permettra d'atteindre des cibles de postes à temps complet. ■



### POSTE-PUBLICATION

Convention 40007983

(adresse de retour)  
FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard  
Québec (Qc) G2K 0J1

**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

**FIQ en Action, vol. 31, n° 2, juin 2018** | Publié par le service Communication | **Tirage** : 75 000 exemplaires |  
**Montage graphique** : Josée Roy | **Photographies** : Jacques Lavallée | **Photo couvert** : Andrée Paradis, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal | **Impression** : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *FIQ en Action* » |  
 Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à [info@fiqsante.qc.ca](mailto:info@fiqsante.qc.ca) |  
 ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) |  
[fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | [info@fiqsante.qc.ca](mailto:info@fiqsante.qc.ca)



**LE DERNIER DROIT DES NÉGOCIATIONS LOCALES!**

*Nancy Béthard*

Inutile de vous dire que, lors de notre conseil national, beaucoup d'attention a été portée à l'état des négociations locales. Coup sur coup, nous avons eu le bonheur d'apprendre que des ententes de principe avaient été conclues par nos équipes au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue.

**ON COMPTE SUR VOUS!**

La FIQ entend finaliser les négociations locales d'ici cet automne. Continuez donc à vous mobiliser à travers la province et à faire du bruit!

Dans les jours suivants le conseil national, une troisième entente fut également annoncée pour les Laurentides, une quatrième, à Chaudière-Appalaches et une cinquième, à l'Est-de-l'Île-de-Montréal. C'est aussi avec une immense fierté que nous avons appris que nos membres en Abitibi-Témiscamingue et en Chaudière-Appalaches ont entériné les ententes en votant respectivement à plus de 97 % et 99,6 % en leur faveur.

Par ailleurs, la tenue du conseil a été l'occasion de rappeler à toutes les déléguées que l'heure n'est pas au relâchement, bien au contraire. Nous sommes convaincues que nous pouvons en venir à des ententes négociées partout à travers la province avant l'automne. La conjoncture est là pour nous et la dernière chose que veut le

gouvernement, c'est d'avoir des militantes de la FIQ dans les pattes avant le déclenchement de l'élection provinciale. Nous les avons donc encouragées à profiter des semaines qui arrivent pour maintenir et poursuivre leur mobilisation.

Je l'ai vu partout au Québec lors de ma tournée, vous, les membres, êtes derrière nous, et les employeurs le savent. Mobilisez-vous en grand nombre et contribuez à votre façon à la négociation de ces ententes améliorant vos conditions de travail vous permettant ainsi de donner des soins de qualité et sécuritaires.

**ÉLECTIONS 2018**

Parmi les nombreux sujets discutés par la délégation, il a été question, bien entendu, de l'élection québécoise qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Nous allons

être très actives pour connaître les orientations et les engagements des différents partis sur des enjeux qui nous préoccupent et nous touchent. Nous le serons sur la scène nationale, régionale et locale.

Vous, les professionnelles en soins, êtes une force au Québec. Vous avez un poids politique et électoral réel. Votre opinion compte et nous souhaiterions que vous vous fassiez entendre. Consultez notre trousse à outils électorale et n'hésitez pas à échanger avec les candidat-e-s de votre région pour connaître leurs opinions sur les enjeux qui vous concernent. Soyez nombreuses à les interpeller.

Finalement, je poursuivrai ma tournée une partie de l'été afin de vous rencontrer, d'échanger avec vous et de soutenir votre équipe syndicale locale. Bon été à toutes! ■



Martine Caron, CHU de Québec

**ET SI NOUS ÉTIIONS 75 000 À NOUS FAIRE ENTENDRE...**

Le secteur Sociopolitique et le service Communication ont présenté à la délégation une trousse à outils électorale incluant des informations utiles qui permettront aux membres de voter de façon éclairée aux élections provinciales, le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

La trousse comprend deux séries de fiches qui ciblent des enjeux incontournables pour les professionnelles en soins et qui présentent les principaux partis politiques du Québec.



**ENJEUX DE LA TROUSSE À OUTILS ÉLECTORALE :**

- Un réseau de la santé plus accessible et humain
- Une loi sur les ratios sécuritaires
- Une meilleure conciliation famille-travail-études
- Des mesures pour enrayer la violence envers les femmes
- Une amélioration des conditions de travail

Les fiches peuvent être consultées sur le site Web de la FIQ et un guide d'utilisation est disponible sur FIQ Militantes. Une campagne sur Facebook sera aussi déployée entre les mois d'août et d'octobre. Cette opération permettra à celles qui le souhaitent de s'approprier certaines questions, de participer aux débats pendant la campagne électorale et d'interpeller les candidat-e-s qui se présentent dans leur région.

**Professionnelles en soins aux urnes!**

**CONDITION FÉMININE**

**Représentation équitable des femmes  
Dîner mixte du Réseau des femmes**



**REPRÉSENTATION ÉQUITABLE DES FEMMES : ADOPTÉE!**

Dans un moment historique pour la FIQ et la FIQP, la délégation a adopté la Politique sur la représentation équitable des femmes dans les lieux de pouvoir. L'adoption de cette politique permettra de favoriser et de faciliter l'implication des femmes dans les différentes structures syndicales et leur participation pleine et entière aux décisions qui les concernent.

Le projet de politique a été présenté une première fois au conseil national de mars. Par la suite, des équipes syndicales locales ont été rencontrées pour bonifier la politique et la rendre à l'image des problématiques vécues par les professionnelles en soins. Afin de déployer la politique, le comité d'implantation et de vigilance, composé de 11 militantes,

développera un plan d'action et le soumettra à la délégation en décembre 2018. Les mesures qui y seront prévues auront comme objectif de contribuer à atteindre la cible de 75 % comme présence féminine lors des instances. Cette cible de référence est non contraignante et servira de point de référence pour évaluer la politique.

Par ailleurs, les membres masculins auront également un rôle considérable à jouer dans l'implantation de cette politique. En tant qu'alliés des femmes, ils porteront eux aussi le projet de l'égalité et contribueront à mettre en place des mesures permettant le partage du pouvoir. ■



Françoise David et Amir Khadir

**DÎNER MIXTE DU RÉSEAU DES FEMMES**

À la suite de l'adoption de la politique, un premier dîner avec les alliés a eu lieu. Environ 200 militantes, femmes et hommes, ont ainsi pu assister au dîner-causerie animé par Françoise David, politicienne, activiste féministe et ex-porte-parole parlementaire de Québec solidaire, et par Amir Khadir, ex-porte-parole et député de Québec solidaire. Conjointement, ils ont fait la démonstration que le partage du pouvoir est possible : autant les femmes doivent prendre leur place, autant les hommes doivent être sensibilisés à ne pas la monopoliser. M<sup>me</sup> David et M. Khadir ont également insisté sur l'importance de l'éducation en ce qui concerne les enjeux politiques dès la petite enfance.

Un dîner fort enrichissant pour toutes!



Au micro: 1- Caroline Gravel, CIUSSS de la Capitale-Nationale; 2- Claire Alarie, CISSS de Lanaudière; 3- André-Luc Deschênes, Centre de santé Inuulitsivik.



De gauche à droite : Josée Chartré, secrétaire, Sonia Mancier, présidente, Martine Tremblay, trésorière et Patricia Conrath, vice-présidente. Absente de la photo: Lyne Guerra, vice-présidente.

## CONSEIL FÉDÉRAL *fiqp*

Sonia Mancier, présidente de la FIQ | Secteur privé (FIQP), a présenté aux déléguées réunies en conseil fédéral l'évolution de la Fédération ainsi que les priorités à défendre pour les membres : des ratios sécuritaires et la négociation de la lettre d'entente n° 6.

### POUR UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'instauration de projets-ratios dans les établissements de santé est incontournable. Il est urgent de mettre en place des équipes adaptées aux besoins des patient-e-s pour que les professionnelles en soins puissent donner des soins de qualité et sécuritaires. D'ailleurs, un projet-ratios verra le jour à l'automne prochain dans l'un des établissements privés conventionnés de la FIQP.

Quant à la lettre d'entente n° 6 relative à la stabilité des postes, à la négociation locale et au déploiement des activités réservées prévues à la

loi 90, elle vise à atteindre les cibles suivantes :

- 62 % de postes à temps complet pour le regroupement des titres d'emploi d'infirmière;
- 50 % de postes à temps complet pour le regroupement des titres d'emploi d'infirmière auxiliaire.

Ainsi, les professionnelles en soins peuvent jouer pleinement leur rôle et la précarité d'emploi doit être corrigée.

Le 28 mai dernier, la FIQP a également participé aux consultations de la Commission de l'économie et

du travail sur le projet de loi n° 176 : Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail.

### CONDITIONS DE TRAVAIL DES ÉLUES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les conditions de travail des élues et les prévisions budgétaires de la FIQP, présentées respectivement par Josée Chartré, secrétaire, et Martine Tremblay, trésorière, ont été adoptées à l'unanimité. Par ailleurs, le Comité exécutif entamera dans les prochains mois une tournée des établissements pour rencontrer les membres des syndicats affiliés. ■



## LANCEMENT DES CONFÉRENCES SOCIOPOLITIQUES « ÉCHANGER POUR MIEUX MOBILISER »

Une série de conférences sur plusieurs enjeux sociopolitiques est offerte, sur demande, aux membres et aux militantes de la FIQ et de la FIQP, répondant ainsi à leur rôle d'agentes de transformation sociale et d'amélioration de vie et de travail des membres. Les huit présentations proposées permettront l'analyse de sujets d'intérêts politique, social et économique, tout en portant une attention particulière au domaine de la santé et des services sociaux.

Les conférences sont gratuites, de durée variable, et incluent une période d'échange. Pour en savoir davantage, consultez le site Web à l'adresse [fiqsante.qc.ca/conferences-sociopo](http://fiqsante.qc.ca/conferences-sociopo). N'hésitez pas à communiquer avec votre équipe syndicale locale pour toute demande de conférence.



## BONNE RETRAITE!

Les comités exécutifs, les salariées et les militantes de la FIQ et de la FIQP ont souligné le départ à la retraite de trois salariées de la FIQ. Il s'agit de Martine Caron, conseillère syndicale au secteur Relations de travail au bureau de Québec, de Sylvie Dallaire, conseillère syndicale au secteur Relations de travail au bureau de Montréal, et de Thérèse Laforest, conseillère syndicale au secteur Organisation du travail et pratique professionnelle au bureau de Québec. Nous souhaitons à ces femmes engagées et passionnées de leur travail et du syndicalisme tout autant de bonheur et de passion dans les activités qu'elles entreprendront au cours des prochaines années. Bonne et heureuse retraite!

INVALIDITÉ ET  
ENTENTES DE  
RETOUR AU  
TRAVAIL

Les membres du comité ad hoc invalidité, composé de militantes et de salariées de la FIQ, ont présenté à la délégation une analyse sur les ententes abusives imposées lors du retour au travail des membres ayant été en invalidité de longue durée.

Selon les données recueillies, le comité a identifié quelques employeurs ayant, de façon récurrente, des ententes abusives. Afin de faire la lumière sur l'ensemble de ces situations et mettre fin à cette pratique abusive des employeurs, le comité est d'avis qu'un plan d'action local, coordonné par la FIQ pour les établissements concernés, doit être privilégié. Le comité se rencontrera à nouveau à la fin des travaux du plan d'action.



De gauche à droite : Roberto Bomba, trésorier, Vicky Landry, conseillère syndicale à l'équipe Recherche, Nathalie Lévesque, vice-présidente, Pascal Beaulieu, CHU de Québec, Isabelle Thibault, CISSS des Laurentides et Nathalie Bélanger, CHUM.

L'IMPLANTATION DES RATIOS  
PROFESSIONNELLES EN SOINS/  
PATIENT-E-S EST EN ROUTE!

L'état d'avancement des projets-ratios a été présenté à la délégation. Porteurs d'espoir pour les professionnelles en soins et les patient-e-s du Québec, les ratios visent à tirer le meilleur parti de la pratique des professionnelles en soins et à offrir aux patient-e-s des soins sécuritaires, humains et de qualité.

Pas moins de 13 projets-ratios ont démarré en médecine, chirurgie et CHSLD. Quatre autres seront lancés à l'automne (urgence, soins à domicile, établissement privé conventionné, inhalothérapie). Ces projets s'appuient sur une structure nationale et locale, dont le cœur est le comité paritaire local. Les projets disposent d'un coffre à outils qui couvre toutes les phases de la démarche et bénéficient du soutien de la FIQ et de l'implication des membres.

Les ratios convenus ont été négociés sur la base de propositions de la FIQ établies à partir de sources diversifiées, dont différentes données probantes et un vaste sondage quantitatif auprès des membres. Les résultats de ce sondage démontrent que de nombreux soins, certains plus intangibles, comme l'enseignement aux patient-e-s pour ne nommer que ce dernier, doivent

être mis de côté par manque de temps. Les paramètres accompagnant les ratios viennent préciser des dimensions très importantes de l'implantation, notamment la place de la dyade infirmière - infirmière auxiliaire, l'utilisation optimale du champ d'expertise de l'infirmière et de l'infirmière auxiliaire, la mesure de l'acuité des soins, le maintien des préposé-e-s aux bénéficiaires, etc. Il est également prévu de convenir de moyens afin d'ajouter des ressources selon la situation, une éclosion par exemple.

En plus des projets-ratios, la sensibilisation, l'information et la formation se poursuivent. Le message des ratios est porté aux quatre coins du Québec et jusqu'en France, où la FIQ a reçu un accueil enthousiaste à sa présentation au 7<sup>e</sup> congrès du SIDIEF. Le formulaire de soins sécuritaires permettant de déclarer des conditions d'exercice inadéquates

a été également mis à jour, tandis que la formation « L'advocacy ou la défense des patient-e-s : approche et outils pour passer à l'action » (combinant advocacy 1 et 2) sera bientôt diffusée. Par ailleurs, une formation advocacy consacrée aux ratios est en préparation.

Aux portes de la période électorale, l'enjeu des soins sécuritaires et de la surcharge de travail des professionnelles en soins au Québec passe par la solution des ratios, qui a été présentée à tous les partis. Il nous faut saisir toutes les occasions d'en parler et d'interpeller directement les candidat-e-s. La lutte pour des ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s et pour une loi les garantissant partout au Québec se poursuit. Nous toutes, membres, militantes, salariées et élues, avons un rôle important à jouer pour gagner cette bataille pour nous et les patient-e-s du Québec. ■

DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE  
PREMIÈRE RÉFLEXION COLLECTIVE

Les membres du comité Jeunes ont présenté la démarche permettant la mise en place d'une politique de développement durable pour la FIQ et la FIQP, pour laquelle elles ont reçu l'appui unanime des déléguées du congrès 2017.

Après avoir réitéré leur volonté que cette politique soit en cohérence avec les valeurs de l'organisation, dans des perspectives de féminisme et de santé ainsi que dans une approche d'advocacy, les membres du comité Jeunes ont précisé les objectifs qu'elles poursuivent, notamment :

- Sensibiliser les membres et les militantes au développement durable;
- Positionner la FIQ et la FIQP comme des organisations syndicales qui se préoccupent du développement durable;

- Faire en sorte que la FIQ et la FIQP effectuent des choix respectueux du développement durable dans leurs activités quotidiennes et dans l'organisation d'événements;
- Stimuler le développement de milieux de travail plus écoresponsables.

Quelques étapes sont déjà amorcées ou sont en voie de l'être. Entre autres, différentes actions seront menées auprès des membres et des militantes afin de savoir où elles se situent par rapport au développe-

ment durable et de recueillir leurs suggestions. ■

La première d'une série de vidéos visant à sensibiliser les membres et les militantes aux enjeux entourant le développement durable a été lancée. Pour plus d'informations : [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca).



Les déléguées ont assisté à un panel réunissant Laure Waridel, éco-sociologue, professeure et chercheuse, François Reeves, cardiologue d'intervention et professeur agrégé de médecine, et Amélie Nguyen, coordonnatrice du Centre international de solidarité ouvrière (CISO). Ce panel a permis d'aborder différents aspects du développement durable, dont les impacts de la pollution atmosphérique sur la santé, les conséquences de nos choix sur les conditions de travail de certain-e-s travailleur-euse-s et le pouvoir des organisations syndicales, comme la FIQ et la FIQP, de changer les choses.

**FINANCES**

**Bilan positif d'une année chargée pour la FIQ**



Roberto Bomba, trésorier

## ÉTATS FINANCIERS 2017 BILAN POSITIF D'UNE ANNÉE CHARGÉE POUR LA FIQ

Les déléguées ont adopté en conseil fédéral les états financiers de la FIQ présentés par le trésorier, Roberto Bomba, pour l'année 2017. Elles ont pu constater que les sommes allouées aux différents postes budgétaires sont le reflet des activités courantes et des priorités adoptées par les instances de la Fédération.



**RAPPORT DU COMITÉ DE  
VÉRIFICATION INTERNE**

Le comité Vérification interne, composé de Sébastien Simard, de Véronique Foisy et de Nagia Idel Mehdaoui, a présenté son rapport pour l'année 2017 à la délégation. Il estime que les choix faits par la Fédération étaient cohérents et judicieux, malgré une année riche en rebondissements et en bouleversements.

Selon le rapport du comité, l'année 2017 fut particulièrement marquée par l'arrivée de plusieurs milliers de nouvelles membres et la fusion des établissements, obligeant ainsi la FIQ à augmenter ses dépenses tout en gardant le contrôle de son budget.

L'année 2017 aura été marquée par les grands bouleversements engendrés par l'adoption de la Loi n° 10 du gouvernement libéral : tenue du vote de changement d'allégeance syndicale, arrivée de nouvelles membres, mise en place des nouveaux syndicats et début de la négociation locale. La création de la FIQP a aussi été un événement important pour la Fédération.

Les finances de la FIQ font toujours l'objet d'une gestion rigoureuse et l'année 2017 ne fait pas exception. Mensuellement, un suivi administratif est présenté au Comité exécutif de la Fédération afin de prévenir ou d'anticiper tout dépassement de coûts. Si nécessaire, ce dernier peut apporter des ajustements afin que les cibles budgétaires soient atteintes. Ainsi, les états financiers 2017 ne révèlent aucune surprise majeure et démontrent toute l'importance que la Fédération accorde aux services offerts aux syndicats affiliés et aux membres.

Malgré un bilan positif, la saine gestion budgétaire est toujours nécessaire pour préserver la santé financière de la FIQ. Comme la conjoncture demeure toujours incertaine et les impacts financiers sont difficilement prévisibles, il est primordial de maintenir une saine gestion des dépenses. ■

| FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE                                 | 2017 (12 mois)          | 2016 (12 mois)        |
|---|-------------------------|-----------------------|
| <b>REVENUS</b>  |                         |                       |
| Cotisations régulières  | 36 834 018              | 32 898 871            |
| Intérêts  | 112 352                 | 64 297                |
| Subventions   | 55 643                  | 60 964                |
| Autres revenus  | <u>45 168</u>           | <u>46 561</u>         |
| <b>Total des revenus</b>  | <b>37 047 181</b>       | <b>33 070 693</b>     |
| <b>DÉPENSES</b>   |                         |                       |
| Instances et officières syndicales                              | <u>2 127 117</u>        | <u>2 260 180</u>      |
| <b>SECTEURS</b>   |                         |                       |
| Relations de travail  | 16 855 092              | 15 044 492            |
| Secteurs et services  | 1 294 049               | 1 385 989             |
| Sociopolitique  | 453 283                 | 550 041               |
| Condition féminine  | 385 189                 | 398 018               |
| SST   | 395 615                 | 386 933               |
| TOT   | 677 285                 | 558 835               |
| Sécurité sociale  | <u>264 473</u>          | <u>249 500</u>        |
| <b>Total des secteurs</b>                                       | <b>20 324 986</b>       | <b>18 573 808</b>     |
| <b>SERVICES</b>   |                         |                       |
| Éducation-Animation   | 822 516                 | 837 960               |
| Organisation syndicale  | 621 202                 | 617 244               |
| Communication-Information                                       | 1 254 574               | 1 022 083             |
| Traduction et Web   | <u>365 946</u>          | <u>396 686</u>        |
| <b>Total des services</b>                                       | <b>3 064 238</b>        | <b>2 873 973</b>      |
| Administration (incl. informatique)                             | 7 771 313               | 7 454 074             |
| Ressources humaines   | <u>1 205 608</u>        | <u>1 419 377</u>      |
| <b>Total des dépenses</b>                                       | <b>34 493 262</b>       | <b>32 581 412</b>     |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS<br/>SUR LES DÉPENSES</b> | <b><u>2 553 919</u></b> | <b><u>489 281</u></b> |

| REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE ET SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2017 |                            |                          |                           |                         |                         |                          |
|--|----------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
|  | Fonds de défense syndicale | Fonds d'administration   | Réserve pour négociation  | Réserve pour solidarité | Réserve pour instances  | Total                    |
| <b>SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>                               | 1 570 617                  | 16 887 139               | (4 429 638)               | 189 508                 | (493 927)               | 13 723 699               |
| Redressement   | <u>0</u>                   | <u>0</u>                 | <u>0</u>                  | <u>0</u>                | <u>0</u>                | <u>0</u>                 |
| Solde redressé des fonds au 31 décembre 2016                             | <b>1 570 617</b>           | <b>16 887 139</b>        | <b>(4 429 638)</b>        | <b>189 508</b>          | <b>(493 927)</b>        | <b>13 723 699</b>        |
| Revenus de l'exercice 2017   | 1 301 262                  | 37 047 181               | 1 600 000                 | 184 897                 | 2 838 333               | 42 971 673               |
| Dépenses de l'exercice 2017  | <u>826 742</u>             | <u>34 493 262</u>        | <u>417 932</u>            | <u>215 927</u>          | <u>2 896 015</u>        | <u>38 849 878</u>        |
| Excédent de l'exercice 2017  | 474 520                    | 2 553 919                | 1 182 068                 | (31 030)                | (57 682)                | 4 121 795                |
| <b>SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>                               | <b><u>2 045 137</u></b>    | <b><u>19 441 058</u></b> | <b><u>(3 247 570)</u></b> | <b><u>158 478</u></b>   | <b><u>(551 609)</u></b> | <b><u>17 845 494</u></b> |
| Surplus affecté-mobilier/équipement                                      |                            | 876 106                  |                           |                         |                         |                          |
| Surplus affecté-siège social   |                            | 6 854 154                |                           |                         |                         |                          |
| Surplus affecté-informatique   |                            | 3 673 621                |                           |                         |                         |                          |
| Surplus accumulé non affecté   |                            | 8 037 179                |                           |                         |                         |                          |

N.B. Les arrondissements à l'unité le plus près peuvent causer de minimes écarts.

**FINANCES**

**Bilan positif d'une année chargée pour la FIQ (suite)**

| <b>RÉSERVE POUR NÉGOCIATION</b>              | <b>2017 (12 mois)</b>   | <b>2016 (12 mois)</b> |
|--|-------------------------|-----------------------|
| <i>CONTRIBUTION DU FAG</i>                   |                         |                       |
| Cotisations régulières                       | 1 600 000               | 1 600 000             |
| Cotisation additionnelle                     | 0                       | 0                     |
| Autres revenus                               | <u>0</u>                | <u>0</u>              |
| <b>Total de la contribution</b>              | <b>1 600 000</b>        | <b>1 600 000</b>      |
| <i>NÉGOCIATION</i>                           |                         |                       |
| Salaires et avantages sociaux                | 283 766                 | 610 608               |
| Frais de déplacement                         | 12 824                  | 61 379                |
| Frais de location                            | 11 607                  | 11 511                |
| Frais de reprographie                        | 21 601                  | 128 332               |
| Messagerie et communication                  | 1 333                   | 21 065                |
| Honoraires professionnels                    | 25 073                  | 7 988                 |
| Publications                                 | 0                       | 14 157                |
| Frais d'adhésion                             | 473                     | 0                     |
| Conseils fédéraux                            | 0                       | 210 320               |
| Autres dépenses                              | 58 580                  | 58 091                |
| Publicité/sondage/campagne                   | 0                       | (4 559)               |
| Négociation privée                           | <u>2 675</u>            | <u>1 257</u>          |
| <b>Total des frais de négociation</b>        | <b>417 932</b>          | <b>1 120 149</b>      |
| <b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b> | <b><u>1 182 068</u></b> | <b><u>479 851</u></b> |

| <b>FONDS DE DÉFENSE SYNDICALE</b>            | <b>2017 (12 mois)</b> | <b>2016 (12 mois)</b>     |
|--|-----------------------|---------------------------|
| <b>REVENUS</b>                               |                       |                           |
| Contribution du Fonds d'administration       |                       |                           |
| <i>PRESTATIONS</i>                           |                       |                           |
| Cotisations régulières                       | 426 959               | 384 887                   |
| Dons   | 0                     | 0                         |
| Intérêts                                     | <u>14 582</u>         | <u>13 600</u>             |
|  | <u>441 541</u>        | <u>398 487</u>            |
| <i>ORGANISATION</i>                          |                       |                           |
| Cotisations régulières                       | 853 919               | 769 775                   |
| Intérêts                                     | 5 802                 | 5 483                     |
| Autres revenus                               | <u>0</u>              | <u>0</u>                  |
|  | <u>859 721</u>        | <u>775 258</u>            |
| <b>Total des revenus</b>                     | <b>1 301 262</b>      | <b>1 173 745</b>          |
| <b>DÉPENSES</b>                              |                       |                           |
| <i>PRESTATIONS</i>                           |                       |                           |
| Comité de défense syndicale                  | 666                   | 151                       |
| Salaires et charges sociales                 | 0                     | 0                         |
| Amendes et frais judiciaires                 | 0                     | 0                         |
| Honoraires professionnels                    | 8 048                 | 8 998                     |
| Intérêts et frais bancaires                  | 0                     | 0                         |
| Autres dépenses                              | 17 425                | 17 479                    |
| Aide financière                              | <u>725</u>            | <u>180</u>                |
|  | <u>26 864</u>         | <u>26 808</u>             |
| <i>ORGANISATION</i>                          |                       |                           |
| Salaires, libérations et charges sociales    | 281 224               | 522 156                   |
| Frais de déplacement                         | 62 319                | 110 632                   |
| Frais de location                            | 15 737                | 15 118                    |
| Frais de reprographie                        | 18 709                | 13 930                    |
| Messagerie et communication                  | 3 913                 | 481 343                   |
| Honoraires professionnels                    | 411                   | 98 054                    |
| Autres dépenses                              | <u>417 565</u>        | <u>2 156 226</u>          |
|  | <u>799 878</u>        | <u>3 397 459</u>          |
| <b>Total des dépenses</b>                    | <b>826 742</b>        | <b>3 424 267</b>          |
| <b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b> | <b><u>474 520</u></b> | <b><u>(2 250 522)</u></b> |

| <b>RÉSERVE POUR SOLIDARITÉ</b>               | <b>2017 (12 mois)</b>  | <b>2016 (12 mois)</b> |
|--|------------------------|-----------------------|
| <b>REVENUS</b>                               |                        |                       |
| Contribution du Fonds d'administration       | 182 697                | 181 812               |
| Autres revenus                               | <u>2 200</u>           | <u>0</u>              |
| <b>Total de la contribution</b>              | <b>184 897</b>         | <b>181 812</b>        |
| <b>DÉPENSES</b>                              |                        |                       |
| Solidarité                                   | <u>215 927</u>         | <u>178 873</u>        |
| <b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b> | <b><u>(31 030)</u></b> | <b><u>2 939</u></b>   |

| <b>RÉSERVE POUR INSTANCES</b>                               | <b>2017 (12 mois)</b>  | <b>2016 (12 mois)</b> |
|---|------------------------|-----------------------|
| <b>REVENUS</b>  |                        |                       |
| Contribution du Fonds d'administration                      | 2 798 333              | 2 653 333             |
| Autres revenus  | <u>40 000</u>          | <u>0</u>              |
| <b>Total de la contribution</b>                             | <b>2 838 333</b>       | <b>2 653 333</b>      |
| <b>DÉPENSES</b>   |                        |                       |
| Instances (incl. péréquation)                               | <u>2 896 015</u>       | <u>2 611 033</u>      |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b> | <b><u>(57 682)</u></b> | <b><u>42 300</u></b>  |

| <b>RÉSERVE POUR SIÈGE SOCIAL</b>             | <b>2017 (12 mois)</b> | <b>2016 (12 mois)</b> |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>REVENUS</b>                               |                       |                       |
| Contribution du Fonds d'administration       | 0                     | 0                     |
| <b>DÉPENSES</b>                              |                       |                       |
| Siège social                                 | <u>0</u>              | <u>0</u>              |
| <b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b> | <b><u>0</u></b>       | <b><u>0</u></b>       |

| <b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>            | <b>Fonds de défense syndicale</b> | <b>Fonds d'administration*</b> | <b>Total</b>             |
|---|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| <b>ACTIF À COURT TERME</b>                  |                                   |                                |                          |
| Encaisse                                    | 401 036                           | 4 161 613                      | 4 562 649                |
| Placements temporaires                      | 2 309 870                         | 2 675 820                      | 4 985 690                |
| Avances au Fonds d'administration           | 0                                 | 0                              | 0                        |
| Avances au Fonds comité paritaire ass.      | 0                                 | 889 639                        | 889 639                  |
| Avances au FDS                              | 0                                 | 645 773                        | 645 773                  |
| Débiteurs                                   | 0                                 | 6 031 806                      | 6 031 806                |
| Frais imputables au prochain exercice       | 0                                 | 360 971                        | 360 971                  |
| Frais reportés                              | 0                                 | 6 854 154                      | 6 854 154                |
| Immobilisations                             | <u>0</u>                          | <u>4 549 727</u>               | <u>4 549 727</u>         |
| <b>ACTIF TOTAL</b>                          | <b><u>2 710 906</u></b>           | <b><u>26 169 503</u></b>       | <b><u>28 880 409</u></b> |
| <b>PASSIF À COURT TERME</b>                 |                                   |                                |                          |
| Créditeurs et frais courus                  | 20 000                            | 2 520 776                      | 2 540 776                |
| Revenus reportés                            | 0                                 | 0                              | 0                        |
| Développement des ressources humaines       | 0                                 | 326 943                        | 326 943                  |
| Dette échéant à moins d'un an               | 0                                 | 0                              | 0                        |
| Comptes à payer                             | <u>0</u>                          | <u>7 521 424</u>               | <u>7 521 424</u>         |
|   | <u>20 000</u>                     | <u>10 369 143</u>              | <u>10 389 143</u>        |
| Dû au FAG                                   | 645 773                           | 0                              | 645 773                  |
| <b>DETTE À LONG TERME</b>                   | <b><u>0</u></b>                   | <b><u>0</u></b>                | <b><u>0</u></b>          |
| <b>PASSIF TOTAL</b>                         | <b><u>665 773</u></b>             | <b><u>10 369 143</u></b>       | <b><u>11 034 916</u></b> |
| <b>AVOIR DES MEMBRES</b>                    |                                   |                                |                          |
| Surplus accumulé non affecté                | 2 045 134                         | 8 037 179                      | 10 082 313               |
| Surplus affecté-mobilier/équipement         | 0                                 | 876 106                        | 876 106                  |
| Surplus affecté-informatique                | 0                                 | 3 673 621                      | 3 673 621                |
| Surplus affecté-frais reportés siège social | 0                                 | 6 854 154                      | 6 854 154                |
| Surplus-réserve pour négociation            | 0                                 | (3 247 569)                    | (3 247 569)              |
| Susplus-réserve pour solidarité             | 0                                 | 158 478                        | 158 478                  |
| Surplus-réserve pour instances              | <u>0</u>                          | <u>(551 610)</u>               | <u>(551 610)</u>         |
|   | <u>2 045 134</u>                  | <u>15 800 359</u>              | <u>17 845 493</u>        |
| <b>PASSIF ET AVOIR</b>                      | <b><u>2 710 907</u></b>           | <b><u>26 169 502</u></b>       | <b><u>28 880 409</u></b> |

\* Réserves solidarité, négociation, siège social et instances.

**SÉCURITÉ SOCIALE**

**Nous, on parle santé.**



Joanne Scullion, CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE LA FIQ OFFRIRA UN RÉGIME MODULAIRE**



Les déléguées ont pris connaissance des résultats de la consultation sur le régime d'assurance collective qui s'est tenue du 23 avril au 6 mai 2018 sur le site Web de la FIQ. Elles ont également adopté le régime qui sera soumis en appel d'offres au cours de l'été en vue d'obtenir les meilleurs tarifs possible lors du prochain renouvellement le 1<sup>er</sup> avril 2019.

La FIQ a déposé une demande au Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) pour déroger à l'article 23.08 des dispositions nationales de la convention collective afin de pouvoir solliciter les assureurs canadiens ayant une place d'affaires importante au Québec. Cette demande a été refusée par le CPNSSS et la FIQ devra donc solliciter uniquement les assureurs ayant leur siège social au Québec.

Pour réaliser la consultation, un comité ad hoc assurance collective, composé de huit militantes, a été mis sur pied et a eu comme mandat de collaborer aux travaux de la Fédération avec un actuaire-conseil indépendant. L'objectif de cette vaste consultation auprès de l'ensemble des membres était d'évaluer le taux d'adhésion à différents régimes offrant un éventail de protections, tout en tenant compte du fait que la FIQ a accueilli 7 600 nouvelles membres à la suite de la dernière période de votes d'allégeance syndicale.

**CHOIX DU RÉGIME**

Parmi les quatre options de régime en consultation, sur recommandation

du comité de consultation, la délégation a retenu un régime modulaire à 3 options. Celui-ci offre des niveaux de protection ayant différents coûts, au choix de l'adhérente :

- **Bronze** : protection minimale en médicaments et en soins de santé à moindre coût;
- **Argent** : protection et tarification identiques au régime actuel en médicaments, en soins et professionnels de la santé;
- **Or** : protection plus étendue et plus généreuse avec une hausse des taux de prime.

Les déléguées ont également voté pour le maintien du même niveau de

protection que le régime dentaire actuel, comparativement aux modifications qui étaient proposées lors de la consultation.

**APPEL D'OFFRES**

Les déléguées prendront connaissance des résultats de l'appel d'offres et entérineront le choix de l'assureur au prochain conseil national qui sera tenu en décembre 2018. L'assureur retenu et le nouveau régime modulaire entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

N'hésitez pas à communiquer avec votre équipe syndicale locale pour plus d'informations. ■



De gauche à droite : Linda Lapointe, vice-présidente, Roberto Bomba, trésorier, Jean-François Tremblay, conseiller syndical au secteur Sécurité sociale, Yanick Comeau, actuaire-conseil indépendant, Jean-François Côté, conseiller syndical au secteur Sécurité sociale, Alicia Desruisseaux et Jean-François Couillard Lapierre, membres du comité ad hoc assurance.

**fiq** NÉGOCIÉE PAR NOUS, POUR NOUS.  
Échelles salariales et nomenclature des titres d'emploi  
Convention collective  
Juillet 2016 • Mars 2020

2

100% PROFESSIONNELLES EN SOINS



**AJUSTEMENTS SALARIAUX DU 2 AVRIL 2018**

Les infirmières, les infirmières - chef d'équipe, les infirmières auxiliaires, les infirmières auxiliaires - chef d'équipe et l'ensemble des inhalothérapeutes ont changé de rangement et intégré une toute nouvelle échelle salariale le 2 avril 2018. La tenue du conseil national a été l'occasion de revenir sur les règles d'intégration dans les nouvelles échelles et de présenter les actions concernant certaines difficultés d'application, avec l'apport des secteurs Négociation et Recherche.

Déoulant de l'entente sur les plaintes quant à l'équité salariale, l'intégration dans la nouvelle échelle s'est déroulée selon la règle la plus équitable. Les professionnelles en soins ont été repositionnées dans la nouvelle échelle à l'échelon correspondant au salaire égal ou immédiatement supérieur à celui qu'elles détenaient. Le salaire de toutes les professionnelles en soins a été maintenu ou augmenté.

Néanmoins, il n'y a pas de continuité, ni de comparaison possible, entre la nouvelle échelle et la précédente. De plus, certains problèmes d'application ont été constatés, notamment pour les professionnelles en soins se situant au maximum de l'échelle salariale et ayant déjà accumulé une année d'expérience au 3 avril. Parmi ces difficultés d'application, l'une consiste à établir la date du prochain changement d'échelon. Dans le contexte des fusions, certains établissements ont en effet perdu les informations relatives à la date anniversaire (ou statutaire), comme celle de membres ayant atteint le dernier échelon depuis plusieurs années.

À cet égard, des discussions ont été entreprises avec le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) dans le cadre du comité de relations de travail national. La position de la Fédération est la suivante : en date du 3 avril 2018, les personnes au sommet de l'échelle salariale ayant cumulé leur année d'expérience devraient progresser au dernier échelon. Les discussions et les actions se poursuivront afin de clarifier la situation.